



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM-TOM : salaires

Question écrite n° 12816

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur la situation des salaires dans les DOM-TOM par rapport aux salaires métropolitains (SMIC inférieur, taux de chômage très important, prestations familiales minores, etc). Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ces disparités.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement, à la suite des orientations tracées par le Président de la République dans sa lettre à tous les Français, s'est engagé à réaliser l'égalité sociale entre la métropole et ces départements. Cependant, il demeure soucieux de ne pas mettre en péril leur économie particulière et souhaite, au contraire, favoriser le développement harmonieux de celle-ci. Il a donc jugé nécessaire qu'une réflexion approfondie soit menée pour déterminer les conditions dans lesquelles la réalisation de l'égalité sociale sera conciliable avec le développement économique. C'est la raison pour laquelle il a décidé la création d'une commission de réflexion présidée par M Jean Ripert, ancien commissaire adjoint au Plan et ancien directeur général des Nations Unies pour la coopération économique internationale et le développement. Cette commission mènera ses travaux en concertation avec les élus politiques et les responsables socio-économiques des DOM. Elle examinera, notamment, l'extension de l'action sanitaire et sociale en faveur des exploitants agricoles, extension sur laquelle vous avez attiré mon attention. Installée le 25 avril 1989, elle devra présenter ses propositions au Gouvernement avant la fin de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12816

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2096